

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2872)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1430

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 17 QUATER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Suppression en conséquence de l'insertion au sein de l'article 17 bis des modifications prévues par l'article 17 quater, ces deux articles du présent projet de loi proposant de modifier le même article 11 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, relatif à la révision de la carte intercommunale dans la partie urbaine de la grande couronne francilienne.